



FORUM FRANCOPHONE
DES AFFAIRES

Charte éthique des entreprises francophones

Avant-propos

L'année 2010 revêt une importance particulière pour l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : année de célébration des quarante ans de l'Organisation, 2010 marque également le dixième anniversaire de la Déclaration de Bamako.

Texte normatif et de référence pour l'action de la Francophonie dans les domaines de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, la Déclaration de Bamako adoptée le 3 novembre 2000 porte notamment l'engagement des Etats et gouvernements francophones en faveur du plein respect des droits de l'Homme. Elle proclame par ailleurs que démocratie et développement sont indissociables et qu'ils sont, ensemble, les facteurs d'une paix durable. La Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et de la sécurité humaine adoptée le 14 mai 2006, souligne quant à elle la responsabilité des entreprises participant à l'exploitation des ressources naturelles ; des entreprises qui se sont en effet affirmées, au cours des dernières années, comme des acteurs majeurs des relations internationales.

C'est dans ce contexte que les Chefs d'Etat et de gouvernement francophones se sont engagés, lors de leur XII^e Sommet, à promouvoir la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE).

Saisie de la problématique spécifique de la responsabilité des entreprises au regard des droits de l'Homme, la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF se mobilise en vue d'une plus large appropriation des principes inhérents à la RSE. Elle se félicite aujourd'hui de l'initiative du Forum francophone des affaires (FFA) qui, en œuvrant à la mise à jour de la Charte éthique des entreprises francophones, apporte une contribution significative à la sensibilisation des acteurs économiques sur ces enjeux.

Hugo Sada

Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF.

Le renouveau des marques-pays : des enjeux économiques à la RSE

Lorsqu'à la demande du Président de la République française j'ai engagé, il y a plus d'un an, un travail de réflexion sur la revalorisation de la "Marque France", je n'imaginai pas que ce sujet rencontrerait à ce point l'intérêt des consommateurs, des entreprises et de leurs fédérations.

La mondialisation triomphante devait standardiser nos modes de consommation, l'origine et les processus de fabrication des produits n'ayant plus aucune importance. Le chariot du ménage X devait ressembler toujours plus à celui du ménage Y.

Le mouvement, encore timide, qui semble se dessiner, va dans une toute autre direction : celle de la différenciation, de la revendication des différences. La mention d'un pays ou d'un terroir n'a sans doute jamais eu autant de valeur qu'aujourd'hui. En témoignent les stratégies locales des groupes mondiaux, qui étalent dans la presse leurs slogans "100 % Made in France" ou "Made in France avec fierté". En témoigne aussi, de manière moins spectaculaire, la floraison de labels géographiques nationaux ou infra-nationaux, d'allégations diverses sur la traçabilité des produits.

A l'échelle des Etats, nombreux sont les gouvernements qui s'organisent pour redéfinir ou porter plus haut leur marque-pays. La Chine investit massivement dans une stratégie de communication afin d'associer son nom aux valeurs positives de la modernité, de la technologie et même du développement durable. En Europe, l'Angleterre de David Cameron a décidé de tourner la page du « Cool Britannia » et d'élaborer une marque plus attractive et plus authentique, en adéquation avec le patrimoine et l'histoire britanniques. L'Italie et la Suisse ont déjà engagé la réforme des conditions d'usage de leurs "Made in" respectifs.

Dans leurs différents aspects, ces politiques reposent sur le même constat : la mondialisation rimera sans doute de moins en moins avec uniformisation, et sera de plus en plus synonyme de revendication d'origine ou, s'agissant de produits de consommation, de traçabilité de l'origine. La compétition entre les marques-pays semble bien lancée.

Pour l'entreprise, l'enjeu est au moins autant éthique qu'économique comme le définit la présente charte. Il s'agit bien sûr de lutter contre l'usurpation d'origine, les mentions frauduleuses qui constituent une autre forme de contrefaçon. Mais il s'agit, bien davantage encore, de la protection des consommateurs, le plus souvent privés d'informations fiables en matière de traçabilité, livrés à leurs interrogations ou à leurs soupçons sur les circuits de fabrication. L'indication de l'empreinte carbone s'affine sous la forme d'indicateurs qui se normaliseront progressivement. La traçabilité de l'origine, c'est-à-dire une certaine forme d'empreinte emploi, est encore plus balbutiante. Elle constitue pourtant, à n'en pas douter, la prochaine étape de l'évolution vers la transparence qu'attendent de nombreux consommateurs d'aujourd'hui, et sans doute le consommateur de demain. Ces réflexions s'inscrivent dans le fil de la charte éthique des entreprises francophones que l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Forum Francophone des Affaires ont rédigée et qui est aujourd'hui présentée au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement francophones réunis à Montreux.

Yves Jégo

Député, ancien Secrétaire d'Etat, auteur de « En finir avec la mondialisation anonyme : la traçabilité au service du consommateur et de l'emploi », rapport remis en mai 2010 à M. Nicolas Sarkozy.

LE FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES (FFA)

L'ORGANISATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE ASSOCIEE AU
SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT FRANCOPHONES.

www.ffa-int.org

UN RÉSEAU MONDIAL D'ENTREPRISES

CRÉÉ EN 1987, LE FFA EST DEvenu EN UNE VINGTAINe D'ANNÉES L'UN DES TOUT PREMIERS RÉSEAUx MONDIAUX D'ENTREPRISES INTERNATIONALES

Présent sur les cinq continents, il fédère les acteurs économiques par professions, par zones géographiques et par pays. Il a conclu des accords avec des organisations économiques homologues dans les régions arabophones, hispanophones et lusophones. Il contribue au développement d'une vie économique internationale qui valorise les partenariats public/privé et favorise les échanges pour un meilleur équilibre entre les différents ensembles géo-économiques, dans le respect des identités, notamment linguistiques.

A la structuration par aires géographiques (Afrique subsaharienne, Europe, Amériques...) se superpose une organisation par secteurs d'activité et par métiers. Le FFA regroupe en effet des organisations professionnelles (artisanat, tourisme, transports, agro alimentaire, formation, professions juridiques...). Les liens se tissent et se renforcent entre professionnels d'un même secteur, issus d'une même formation, qui connaissent des préoccupations comparables, même s'ils s'insèrent dans des économies de niveau de développement différent. Ces échanges sont essentiels car ils fondent une culture professionnelle partagée.

Des structures associées au FFA apportent l'expertise du domaine particulier sur lequel elles sont positionnées : la *Fondation Internationale Francophone Finance Assurance Banque* (FIFFAB) pour les secteurs banque, assurance, finance ; le *Groupement du patronat francophone* sur les questions particulières de stratégie et de direction d'entreprise ; l'*Observatoire économique francophone* comme outil de veille et d'information sur l'environnement des entreprises francophones.

RÉSEAU FRANCOPHONE, LE FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES EST D'ABORD ET AVANT TOUT UNE ORGANISATION INTERNATIONALE À VOCATION ÉCONOMIQUE OPÉRATIONNELLE

Dans l'économie mondialisée, les techniques de gestion et les référentiels d'origine anglo-américaine se voudraient universels. Or, la pratique démontre que chaque communauté les interprète et les adapte en fonction de ses "fondamentaux culturels" : la communauté de langue, de valeurs, une certaine représentation du monde qui fonde l'espace francophone justifie la nécessité du développement des réseaux professionnels du Forum Francophone des Affaires, qui croisent, à la manière d'une "structure matricielle", les secteurs d'activité et les métiers, par zone géographique.

Etre performant dans l'économie mondialisée oblige à concevoir une coopération en réseaux.

Ainsi, au sein de la FIFFAB (Fondation Internationale Francophone Finance Assurance Banque) qu'a créée le Forum Francophone des Affaires, les professionnels des secteurs concernés ont des échanges sur leur domaine d'activité au sens le plus large et sur leurs pratiques professionnelles. La FIFFAB qui travaille en particulier sur la question du financement des économies, développe une réflexion sur les bonnes pratiques et sur les référentiels professionnels ; ceci met en évidence une conception spécifique et caractéristique de la sphère francophone.

Le **Forum Francophone des Affaires** est un partenaire reconnu des gouvernements dont nombre de leurs membres participent régulièrement aux manifestations qu'il organise car celles-ci sont un lieu de réflexion, de débats et d'action au point d'intersection de l'économique et de l'international. Elles leur offrent un cadre de dialogue entre la sphère publique et le monde économique, nécessaire dans de nombreux pays.

C'est dans cette optique que le Forum Francophone des Affaires a créé :

- une instance de réflexion et de concertation : "Les Assises de la francophonie économique" qui réunissent régulièrement autour des chefs d'Etat et de gouvernements, des élus, des décideurs économiques, des experts, pour débattre de sujets d'actualité économique qui concernent le monde francophone ;
- une manifestation de prestige qui récompense les initiatives exemplaires de chefs d'entreprises, "le Prix de la francophonie économique". Un jury international distingue des entreprises francophones qui se sont particulièrement illustrées par leurs résultats et leur capacité d'innovation. Au cours d'une réunion officielle, un chef d'Etat en exercice remet ce prix, le seul à ce jour qui récompense spécifiquement une entreprise francophone.

Le FFA met également en œuvre divers programmes qui visent à promouvoir les échanges et les partenariats entre entreprises francophones, l'espace économique francophone ayant vocation à constituer une zone à l'intérieur de laquelle les entrepreneurs évoluent selon leurs besoins et leurs attentes. Le FFA a créé le "pôle entreprises" de l'Union pour la Méditerranée (UPM).

PAR AILLEURS, LE FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES CONCOURT À LA PROMOTION DE LA FORMATION À L'ÉCONOMIE ET À LA GESTION EN FRANÇAIS

Depuis de nombreuses années, l'opération "1 000 stages en entreprises" permet à des titulaires d'un diplôme de grande école ou de 3^e cycle d'acquérir une première expérience.

Le FFA récompense le "meilleur livre d'économie francophone" qui porte sur la recherche et la vulgarisation des disciplines économiques et financières dans les pays francophones.

L'édition 2010, sous le parrainage de la ministre de l'Economie Madame Christine Lagarde, a retenu l'ouvrage collectif "Jours de colère – L'esprit du capitalisme" qui réunit les contributions d'universitaires de renom Pierre Dockes, Francis Fukuyama, Marc Guillaume, Peter Sloterdijk. Ces auteurs écrivent ou publient en français sur des thématiques habituellement réservées à la sphère de langue anglaise.

Un enseignant-chercheur ivoirien, Constant Soko, a lui aussi été récompensé pour "Les modèles de microfinance en Côte d'Ivoire". Il prône des dispositifs facilitant le financement d'initiatives économiques qui forment un premier tissu de petites entreprises.

Il est en effet décisif de promouvoir, en langue française, à la fois la formation en gestion et la diffusion de la recherche dans ces disciplines, faute de quoi, des pans entiers de la production intellectuelle, puis de la pratique, échapperont au domaine de langue française. En l'espèce, le français n'est pas qu'un outil, un moyen de dire et de vivre le réel, **il soutend une représentation du monde**. Désertier ces domaines conduirait rapidement non seulement à ne plus disposer du lexique relatif aux activités économiques concernées, mais aussi à ne concevoir celles-ci qu'au travers d'une représentation disjointe de l'univers culturel sur lequel il porte.

LE FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES EST ÉGALEMENT LE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES INSTANCES NATIONALES

que sont les ministères, les chambres de commerce, les organisations professionnelles, les collectivités locales qui ont une action internationale.

Le partenariat entre le FFA et le dispositif français est à cet égard exemplaire: "Oui je parle français dans mon entreprise", initiative du ministère des affaires étrangères, vise à promouvoir la pratique du français des affaires à l'international.

Tout aussi emblématique est le partenariat qui rapproche le RDEE Canada (Réseau de développement économique et d'employabilité)* représentant le FFA au Canada et les autorités canadiennes. C'est dans le cadre de l'appui institutionnel à l'accueil de travailleurs francophones que s'inscrit l'initiative du RDEE Canada/FFA. **Il a mis en place la Banque d'offres d'emploi authentifiées**, en lien avec Pôle Emploi international, pour rapprocher l'offre d'emploi au Canada francophone avec la demande – les candidats francophones qualifiés.

Par son action, le FFA relaie des politiques publiques auprès de la société civile en matière de dynamique d'investissement à l'international, de développement durable ou d'appui à l'entreprise.

* RDÉE CANADA (Réseau de développement économique et d'employabilité) travaille de concert avec des organismes provinciaux et territoriaux (12 RDÉE) pour appuyer l'épanouissement et le développement des communautés francophones en situation minoritaire. Présent dans neuf provinces et trois territoires, il œuvre en matière de développement de l'employabilité et d'entrepreneuriat. Le RDEE Canada regroupe plusieurs centaines de milliers d'entreprises sur le territoire canadien.

II. UNE PRÉSENCE INTERNATIONALE

Le Forum Francophone des Affaires est aussi le partenaire d'instances internationales et intergouvernementales ou régionales telles que les Nations Unies et ses agences, et l'Organisation internationale de la Francophonie. De nombreuses actions sont menées de concert avec des organisations économiques ou institutionnelles régionales européennes, africaines et asiatiques.

Avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Forum Francophone des Affaires a contribué à la sensibilisation des acteurs économiques de terrain aux problématiques de la mise en œuvre des Accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les Etats ACP (Afrique Caraïbes, Pacifique). Par le biais de regroupements sectoriels entre professionnels européens d'une part et des régions du sud concernées d'autre part, une préparation au changement d'environnement a été apportée, favorisant l'établissement de partenariats opérationnels. Ainsi, des dirigeants africains de PME et de TPE ont pu nouer des contacts avec leurs homologues européens afin de professionnaliser leur activité artisanale et d'améliorer leur savoir faire et leurs techniques. Ils inscrivent l'artisanat dans la structure d'une entreprise pérenne et opèrent sur des marchés intérieurs voire internationaux.

Le FFA collabore également de manière étroite avec l'ONUDI.

Représentant les entreprises dans la dynamique de l'Union pour la Méditerranée, le FFA a été partie prenante du For'UM qui a réuni de nombreux acteurs sur les questions d'investissement et de développement économique, au mois de mai 2010, à Marseille. A cette occasion, l'ONUDI et le FFA ont mis en présence des entreprises de la région Méditerranée appelées à travailler ensemble. Le bureau du Forum Francophone des Affaires pour la Méditerranée – situé à côté de celui de l'ONUDI- a été inauguré à cette occasion. Henri Guaino, conseiller spécial du Président de la République française, en charge de l'Union pour la Méditerranée, n'a pas manqué d'apporter son soutien aux actions du FFA à l'occasion des Assises du Forum Francophone des Affaires, à Beyrouth en 2009 où les axes d'une coopération renouvelée entre entreprises de l'Union européenne, pays de la Méditerranée et ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ont été dessinés.

L'ANNÉE 2010 EST MARQUÉE PAR L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE SHANGHAI

Le Forum Francophone des Affaires y est présent, aux côtés des Nations Unies, de l'ASEAN (Association des nations du sud-est asiatique), du COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe).

Chaque pays dispose d'un pavillon pour exposer son savoir faire, présenter son originalité et sa spécificité. Les organisations internationales sélectionnées, par leur action, touchent le plus grand nombre et se doivent d'être représentatives.

Le pavillon du FFA présente aux millions de visiteurs la réalité de la francophonie économique.

Le Forum Francophone des Affaires expose les réalisations d'entreprises francophones et promeut l'identité francophone : il s'agit en effet d'appeler l'attention sur cette démarche singulière qui consiste à nouer et à développer des relations entre acteurs économiques qui partagent des principes d'action communs et utilisent au quotidien une même langue. L'intérêt suscité par cette approche a retenu tout particulièrement l'attention des organisateurs de l'Exposition Universelle qui souhaitent donner aux visiteurs une vision de la diversité du monde. Au cours des six mois que dure l'Exposition Universelle, le Forum Francophone des Affaires accueille sur son pavillon les visiteurs qui à cette occasion découvrent à la fois le monde francophone et les principes d'une coopération entre acteurs économiques qui partagent une même langue et des valeurs. Le thème de l'Exposition Universelle "meilleure ville, meilleure vie" trouve un écho dans la démarche du FFA et plus généralement du mouvement francophone qui valorise les principes d'un développement durable.

III. PROMOUVOIR UNE VISION FRANCOPHONE

LE PROJET DU FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES POUR SES PROCHAINES MANIFESTATIONS

Avec l'Organisation internationale de la Francophonie, le FFA a conçu et promeut la Charte éthique des entreprises francophones. Y sont édictés les éléments d'un socle commun de principes et de valeurs, centré sur une pratique de l'économie de marché au service de l'homme, sur la solidarité dans l'action et le développement économiques et sur le souci de préserver les ressources pour les générations futures.

Exprimer une vision partagée pour agir, tel était l'objectif de la **Première réunion des ministres francophones de l'agriculture** qui, à l'initiative du Forum Francophone des Affaires se sont retrouvés pour débattre des préférences tarifaires et du développement des zones rurales.

Cette rencontre a mis en exergue l'intérêt d'une réflexion suivie sur des thématiques transversales. Après l'agriculture, l'artisanat, le commerce et le tourisme sont les secteurs qui sont mobilisés, sur l'impulsion du FFA.

Cette vision francophone sera largement promue lors des prochaines manifestations du FFA, notamment dans le cadre du XIII^e Sommet de la Francophonie qui se tiendra en Suisse en octobre 2010. A cette occasion, le FFA réunira institutionnels et professionnels du secteur privé sur les thématiques des "places financières francophones" et de "l'émergence des économies africaines". La formalisation d'un "premier cercle" d'institutions du type Caisse des dépôts et consignations devrait être actée. Sera également paraphé, au château de Penthes à Genève, sous l'autorité de l'ambassadeur Monsieur Benedict de Tscherner, président de la fondation des Suisses dans le monde, un accord entre le FFA et l'Organisation de coopération économique d'Amérique latine, et un second accord entre le FFA et l'organisation économique de l'Est africain.

Au programme également, à Montreux, un symposium sur l'accompagnement des entreprises en région européenne francophone de montagne réunissant la Région Vallée d'Aoste, le Valais, Andorre et la Savoie.

Dans ce même esprit d'identification de synergies, de facilitation du dialogue public/privé, une mission conçue et pilotée par le FFA comprenant parlementaires et opérateurs économiques se rendra au Maroc en octobre 2010. Sont prévus notamment une visite des infrastructures de transport et de logistique et la signature d'un accord entre le FFA et l'Agence marocaine des investissements internationaux, une convention existant déjà avec le patronat marocain.

Faire connaître son action, offrir un espace de communication fait aussi partie des missions du FFA. Il diffuse un magazine d'actualités reconnu par les milieux économiques "Croissance Actualités" et anime un site Internet www.ffa-int.org. plateforme de dialogue pour la communauté des internautes intéressés par la francophonie et l'économie.

IV. "UN MONDE À PARTAGER", UN OBJECTIF DE L'APRÈS CRISE

Alors que le discours dominant portait sur la mondialisation comme accélérateur du progrès économique, le Forum Francophone des Affaires, à travers les manifestations qu'il organise – colloques, conférences et dans ses publications, depuis plus de dix ans, souligne les effets destructeurs d'un modèle globalisant et uniformisateur. Il avait appelé à la prise en compte de l'humain comme pivot de l'économie. Il indiquait les ravages de l'économie financiarisée au détriment des structures productives pourvoyeuses d'emplois, il fustigeait les visions "court termistes" génératrices d'énormes profits pour certains, ravageuses pour le plus grand nombre. "Le monde n'est pas à dominer, il est partager", disions-nous déjà, invitant à une réflexion sur la conception des relations économiques internationales avancée par le Forum Francophone des Affaires: l'économie au service de l'homme, celui-ci non pas réduit à sa seule dimension de facteur de production, mais bien d'abord comme une personne, un être social donc culturel.

La crise financière puis économique de laquelle le monde développé peine à se sortir conforte la clairvoyance de notre analyse. Le monde qui semble vouloir se mettre en place, en particulier sur les initiatives françaises au sein des instances de concertation internationales, se dessine sur quelques uns des principes qui sont les nôtres: échanges plus équilibrés, développement économique et social respectueux de l'humain, relance des activités productives, transformation des modes d'exploitation des ressources dans le souci de la préservation indispensable des patrimoines naturels, tout en assurant le bien-être économique des populations.

Le prochain G20 que présidera la France a inscrit à son agenda ces grands sujets.

Le Forum Francophone des Affaires qui porte la réflexion de la communauté économique francophone en sera la voix auprès de ceux qui oeuvrent en faveur de relations économiques internationales renouées.

La francophonie a un message à délivrer sur le plan économique. Le FFA y contribuera.

CHARTRE ÉTHIQUE

DES ENTREPRISES FRANCOPHONES

CHARTRE ÉTHIQUE DES ENTREPRISES FRANCOPHONES

La Forum Francophone des Affaires, l'organisation économique reconnue par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement francophones, souhaite présenter à la Communauté francophone, et plus particulièrement à ses instances politiques et économiques, la charte éthique des entreprises francophones.

Au sein de l'espace économique francophone se retrouvent 70 Etats ou communautés ayant en commun l'usage du français mais dont les niveaux de développement économique sont inégaux, comme le sont également les usages et les pratiques de leurs acteurs économiques et sociaux de même que leur vision d'un développement durable intégrant à la fois la nécessité du progrès économique et social ainsi que le respect de l'environnement, à commencer par l'exploitation raisonnée des ressources naturelles.

La Francophonie qui se reconnaît par l'usage et l'épanouissement d'une même langue, vise aussi à réunir ses membres autour de valeurs communes. Tout en prenant acte d'un certain nombre de disparités, fruits d'une richesse plurielle, elle reconnaît l'aspiration de nombre de pays du sud à la "démocratisation", y compris dans le monde du travail, et plus largement, dans les organisations économiques à vocation plus globalisante.

Tout en se gardant de projeter une conception européo-centriste sur ces différents espaces francophones, la communauté des acteurs économiques francophones juge nécessaire de disposer d'un socle commun de principes et de valeurs, centré sur une pratique de l'économie de marché au service de l'homme, la solidarité dans l'action et le développement économiques et le souci de préservation des ressources pour les générations futures, dans l'esprit de la Déclaration de Saint-Boniface.

La charte des entreprises francophones, élaborée par le Forum Francophone des Affaires, l'Encyclopédie Universelle des Droits de l'Homme, l'Association Progrès du Management et l'Organisation Internationale de la Francophonie a donc pour vocation d'inventorier les principaux domaines dans lesquels les acteurs économiques, et plus précisément les entreprises, se doivent d'exercer une vigilance particulière.

PREAMBULE

S'APPUYANT NOTAMMENT SUR :

- la Charte internationale des droits de l'homme qui comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, ainsi que les protocoles facultatifs afférents;
- les Conventions internationales des droits de l'homme;
- le droit international humanitaire;
- le Pacte mondial des Nations unies;
- la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales de l'OIT ainsi que ses autres normes, en particulier concernant le concept de travail décent;
- les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales et les Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE;
- La norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des organisations.

Rappelant le rôle essentiel que jouent les entreprises et les entités économiques dans la constitution, l'animation et le développement de la société civile;

Reconnaissant le cadre conceptuel proposé par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur les droits de l'homme et les sociétés transnationales et adopté par le Conseil des droits de l'homme qui établit comme principes interdépendants le devoir de l'Etat de protéger contre les violations des droits de l'homme, la responsabilité et l'obligation des entreprises de respecter les droits de l'homme ainsi que le principe de réparation pour les victimes de violation;

Reconnaissant qu'outre le rôle prépondérant des gouvernements dans la protection, le respect et la mise en œuvre des droits de l'homme, les entreprises ainsi que les autres entités économiques approuvent la nécessité d'une bonne gouvernance tenant compte des équilibres qu'elles doivent s'efforcer de construire entre :

- les intérêts capitalistiques de leurs actionnaires;
- les préoccupations managériales de leurs dirigeants;
- les exigences du respect du droit, de la transparence et de l'équité, tant dans leur gestion propre que dans le choix et les relations contractuelles avec leurs fournisseurs et leurs sous-traitants;
- les droits légaux et légitimes de leurs salariés;
- le souci de qualité d'information pertinente et véridique à l'égard de leurs clients;
- la prise en compte stratégique de la préservation de l'environnement.

Prenant acte de l'interdépendance des économies dans le mouvement dit de "mondialisation" qui doit impérativement être maîtrisé dans le sens du droit et de la justice;

La Francophonie entend être une des réponses à un contexte déstabilisant les valeurs de solidarité, de respect mutuel, d'équité, et en promouvant le dialogue des cultures dans le respect de leurs identités,

La Francophonie réaffirme son attachement à toutes les initiatives entrepreneuriales favorisant l'insertion sociale et le développement durable, à la fois économique, social et environnemental, au service de l'Homme.

La Francophonie réaffirme son attachement à la promotion du français dans le monde des affaires et à son usage dans toutes les activités économiques et de formation.

DISPOSITIONS

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, les entreprises et entités économiques qui adhèrent au mouvement économique francophone déclarent s'engager à :

- se référer explicitement aux textes de droit internationalement reconnus sans procéder à un choix sélectif parmi leurs dispositions, s'agissant en particulier de ceux qui sont cités dans le préambule;
- reconnaître la responsabilité et l'obligation des entreprises en matière de respect des droits de l'homme internationalement reconnus, y compris, dans la mesure de leurs possibilités, lorsque les pays dans lesquels elles exercent leurs activités ne les ont pas ratifiés ou transposés en droit interne;
- reconnaître et respecter les lois nationales en vigueur, les règles administratives et d'une manière générale, les dispositions légales des pays dans lesquels elles agissent;
- encourager la complémentarité entre les cadres normatifs institutionnels, internationaux et nationaux, et les mécanismes de régulation volontaire ou d'autorégulation;
- condamner les actions de pression que pourraient exercer certaines entreprises sur des gouvernements pour abaisser ou freiner le développement des dispositions favorisant le respect des droits de l'homme, tant au stade législatif que dans la mise en œuvre;
- ne pas tirer profit de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de génocide, de torture;
- s'interdire d'utiliser les techniques de corruption et de blanchiment d'argent comme moyen de développement;
- reconnaître que la diffusion de l'information est un élément fort du système de contrôle des sociétés, tout en demeurant respectueux des mécanismes du marché.

AU REGARD DES PRÉOCCUPATIONS DES ACTIONNAIRES ET DES GESTIONNAIRES, LES ENTREPRISES ET ACTEURS ÉCONOMIQUES S'ENGAGENT À :

- fournir à ceux-ci en toute transparence, les éléments nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités;
- respecter les procédures d'information, de consultation et de concertation inspirant toute stratégie collective;
- respecter les actionnaires minoritaires, notamment dans leur recherche d'informations;
- agir dans le respect du principe de transparence compatible avec le secret des affaires.

AU REGARD DES DROITS DES SALARIÉS, LES ENTREPRISES ET ACTEURS ÉCONOMIQUES, S'ENGAGENT À :

- ne pas recourir au travail forcé ou obligatoire, et à toute forme de travail s'en rapprochant. Les travailleurs doivent être recrutés et payés pour les tâches accomplies. Ils doivent pouvoir quitter leur emploi selon les dispositions légales en vigueur et disposer de tous les éléments leur permettant de rechercher un nouvel emploi;
- ne pas recourir au travail et à l'exploitation économique des enfants et contribuer ainsi à leur abolition;
- reconnaître à leurs salariés le droit d'adhérer à des organisations de défense de leurs droits tels que des syndicats, des unions professionnelles... Les sociétés s'engagent à ne pas faire obstacle à l'exercice de ce droit et à celui de la négociation collective, y compris au droit de grève qui en découle;
- mettre en œuvre dans leurs politiques de gestion des ressources humaines et, d'une manière générale dans leurs relations avec les tiers, une politique visant au respect de la dignité, à l'égalité des chances et de traitement entre hommes et femmes et ainsi qu'à l'élimination de toute discrimination fondée notamment sur la race, la religion, le sexe, le genre, la couleur; la langue, la religion, les opinions politiques, la nationalité d'origine, la qualité d'autochtone, l'origine ou la conditions sociales, l'âge, l'état de santé, le handicap, la situation matrimoniale, la capacité d'avoir des enfants, la grossesse ou sur tout autre qualité de la personne n'ayant aucun rapport avec son aptitude à exercer un emploi ou la nature de la relation entretenue;
- respecter les droits civils et politiques de leurs salariés, tels que la liberté de pensée, d'opinion et de religion;
- protéger leurs salariés et leurs partenaires, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, de toutes formes de harcèlement et d'abus, de traitement dégradant; lesdits partenaires doivent être traités dans un esprit d'égalité, de respect de la personne et de dignité;
- faire travailler leurs employés dans un environnement sain et sûr; tel que le définit l'Organisation Internationale du Travail, en procédant notamment à l'analyse des risques, à l'information sur les dangers encourus et les normes applicables, à la mise en œuvre des mesures de prévention, de protection et de réduction des risques, en respectant le principe de précaution;
- ne pas faire obstacle au droit à la santé, à la vie dans les conditions correctes de leurs salariés et concourir à l'amélioration des conditions de vie de ces derniers dans la mesure de leurs moyens;
- informer clairement les salariés sur leurs conditions de travail en matière sanitaire et d'environnement, dans la langue de communication ainsi qu'en français et mettre à la disposition des travailleurs exposés les équipements et dispositifs de traitement des accidents du travail et veiller à prendre les mesures utiles pour les retenir;
- ne pas faire travailler leurs salariés au-delà de la durée maximale quotidienne et hebdomadaire prescrite par l'Organisation Internationale du Travail et respecter les normes sur le temps de repos obligatoire et les congés payés; les heures supplémentaires doivent être encadrées mais toutes dispositions concernant la durée de travail peuvent être adaptées aux nécessités de l'activité de l'entreprise, dans le respect des textes nationaux et internationaux en vigueur ainsi que des règles applicables en matière de négociation collective;
- rémunérer leurs employés sur les bases en vigueur pour des emplois comparables dans un même contexte (pays, activité...) de manière à leur assurer des conditions acceptables d'existence. Les conditions de rémunération et les états de paiement (salaire, heures supplémentaires, primes éventuelles etc.) doivent être tenus à la disposition des salariés et des organes de contrôle public.

EN MATIÈRE DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS ET DES CLIENTS, LES ENTREPRISES ET ACTEURS ÉCONOMIQUES S'ENGAGENT À :

- adopter des pratiques loyales au regard de la concurrence en matière d'opérations commerciales, de commercialisation et de publicité;
- assurer la qualité et la sécurité des biens et services qu'elles produisent, distribuent ou commercialisent, en respectant au moins les normes nationales et internationales;
- informer précisément les clients des conditions d'utilisation, des éventuels risques qu'ils pourraient courir;
- pratiquer autant que le permettent les règles de concurrence, toute information visant à éclairer clients et consommateurs;
- mettre en œuvre le principe de précaution.

AU REGARD DE L'ENTREPRISE COMME ACTEUR SOCIAL, EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LES ENTREPRISES ET ACTEURS ÉCONOMIQUES S'ENGAGENT À :

- développer leur activité selon les lois en vigueur, les règles définies en matière de protection de l'environnement dans les pays dans lesquels elles interviennent, en appliquant les dispositions adoptées en la matière au plan international et veiller au respect des normes ainsi édictées pour protéger l'environnement et les êtres humains;
- analyser les risques environnementaux et sanitaires concernant le choix des sites d'implantation, l'utilisation des ressources naturelles, les sous-produits du processus de fabrication, la production et la vente des produits et services, l'emballage, le transport, la création, le stockage, le transport et l'élimination de déchets (notamment substances dangereuses et toxiques);
- respecter les principes de prévention, de précaution et de réduction des risques inhérents aux risques analysés;
- exercer leur activité en protégeant leurs salariés, les personnes avec qui elles sont en contact ainsi que l'environnement naturel (l'atmosphère, l'eau, la terre, la diversité biologique...) en préservant les équilibres écologiques et dans un souci de développement durable pour les populations actuelles et futures.

AU REGARD DE L'ENTREPRISE COMME PARTENAIRE CULTUREL, LES ENTREPRISES ET ACTEURS ÉCONOMIQUES S'ENGAGENT À :

- respecter les droits des communautés locales, des peuples et des communautés autochtones touchés par leurs activités et leurs décisions de gestion;
- préserver les identités culturelles et participer au dialogue interculturel;
- favoriser l'évolution des pratiques culturelles, notamment par la généralisation des nouvelles formes de communication,
- contribuer par la formation professionnelle et l'acte éducatif, en français, en particulier par le biais de stages, et à l'insertion professionnelle.



**FORUM FRANCOPHONE
DES AFFAIRES**

Forum Francophone des Affaires
3, place de la Coupole – BP 98
94223 Charenton Cedex (France)
Téléphone: + 33 (0) 1 43 96 26 06
Télécopie: + 33 (0) 1 43 53 41 80
Courriel: contact@ffa-int.org

www.ffa-int.org